



ARCNAM NORD-PAS DE CALAIS

TARIFS D'INSCRIPTIONS 2009 / 2010

> Formations HTT et FOAD

■ PARTICIPATION AUX FRAIS ADMINISTRATIFS / DROIT D'INSCRIPTION HTT (cours du soir)

Nbre d'ECTS	Convention Entreprise / DIF	Individuel*
4	870,00 €	160,00 €
6	1245,00 €	180,00 €
8	1620,00 €	200,00 €
10	1995,00 €	220,00 €
12	2370,00 €	240,00 €
14	2980,00 €	260,00 €
16		280,00 €
18		300,00 €
20	3710,00 €	320,00 €
22		340,00 €
24		360,00 €
26	4340,00 €	380,00 €
28		400,00 €
30		420,00 €
32	5800,00 €	440,00 €
34		460,00 €
36		480,00 €

Inclus : frais de dossier : 120,00 €

1 ECTS : 10,00 € dans le cadre individuel

1 UE = 1UA = 6 ECTS = 1/2 UV à titre d'exemple

En plus de la participation aux frais administratifs seront à ajouter le cas échéant :

- 30 € pour toute modification d'enseignement
- 30€ pour les inscriptions complémentaires

L'ARCNAM souhaite vivement une Association des Elèves forte et recommande d'adhérer à celle ci :

	Individuel	Demandeur d'emploi
Adhésion AE ARCNAM	20€	15€

■ REDUCTION DEMANDEURS D'EMPLOI

Cours HTT : droit de 120 € - ECTS gratuits

Inscription à un Certificat professionnel ou à un Diplôme RNCP de niveau III en journée : nous consulter

■ FORMATIONS OUVERTES A DISTANCE – SUPPLEMENT FOAD

UE Nord-Pas de Calais / 75 €

UE Nationale : 120 € par UE de 4 ECTS ; 160 € par UE de 6 ECTS ; 200 € par UE de 8 ECTS

■ TARIF DE LA VAE

VAP 1985 : coût individuel : 180 € et 560 € dans le cas d'une prise en charge entreprise

VAE : 930 €

■ NOTE D'INFORMATION : DIF – Droit Individuel à la Formation

Pour chaque salarié, le Droit Individuel à la Formation (DIF) est une occasion exceptionnelle de pouvoir accéder à des formations professionnelles correspondant à un développement de compétences individuelles sur mesure.

Cela représente également pour les entreprises de nouvelles opportunités et de nouveaux champs d'action :

- repositionner la formation au sein de la GRH,
- intégrer la gestion du développement des compétences...

Tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée, disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise qui l'emploie, bénéficie chaque année d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures et sur six ans (soit cent vingt heures), sauf dispositions d'une convention ou d'un accord collectif interprofessionnel, de branche ou d'entreprise prévoyant une durée supérieure.

Les actions de formation se déroulent en dehors du temps de travail.

Nombre d'heures	Tarif Présentiel	Tarif Foad
20h	620 €	Nous consulter
40h	870 €	
60h	1245 €	
80h	1620 €	
100h	1995 €	
120h	2370 €	

■ ASSOCIATION DES ELEVES

L'ARCNAM souhaite vivement une Association des Elèves forte et recommande d'adhérer à celle ci :

	Individuel	Demandeur d'emploi
Adhésion AE ARCNAM	20€	15€